

DÉPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE COMMUNE DE SISTERON

DMSC 2024-04-02

DÉCISION DU MAIRE

<u>OBJET</u>: Convention de dépôt vente d'objets de madame Amélie ROBERT, céramiste pour la boutique du musée Terre et Temps « Edith-Robert »

Le Maire de la Commune de SISTERON,

VU la délibération du Conseil Municipal, n°2020-03-06.SG du 23 mai 2020 conférant certaines délégations au Maire, conformément à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

VU la demande de madame Amélie ROBERT, céramiste, Le Village – 04250 CLAMENSANE, de pouvoir confier des produits de sa fabrication personnelle en vue de leur vente au sein de la boutique du musée Terre et Temps « Edith-Robert ».

CONSIDERANT qu'il y a lieu de fixer les conditions et modalités dans lesquelles le dépôt vente ci-dessus est effectué.

DECIDE

<u>ARTICLE 1</u>: Les produits seront exposés à la vente pendant une période d'un an.

<u>ARTICLE 2</u>: Une fiche de dépôt, signée par chacune des parties, sera établie détaillant les produits livrés (nature et quantité) et leur prix de vente public dans le cadre de la régie de recettes du musée Terre et Temps « Edith-Robert ».

<u>ARTICLE 3</u>: Les produits confiés restent la propriété exclusive de madame Amélie ROBERT jusqu'au règlement complet du client.

<u>ARTICLE 4</u>: Il est convenu entre les deux parties que le dépositaire sera rémunéré pour les services qu'il propose par une commission sur le prix de vente donné par madame Amélie ROBERT. Cette commission est fixée à 10 % TTC du prix de vente facturé au client.

<u>ARTICLE 5</u>: Le contrat est conclu pour une durée d'un an. Il pourra être renouvelé par reconduction expresse pour une durée équivalente.

ARTICLE 6 : La présente décision sera inscrite au registre des délibérations du Conseil Municipal.

<u>ARTICLE 7</u>: Ampliation en sera adressée à Madame le Trésorier, Monsieur le Préfet des Alpes-de-Haute-Provence et madame Amélie ROBERT.

Fait à SISTERON, le 12 avril 2024

Le Maire, D. SPAGNOU

Mis en ligne le 12/04/2024 Å 10h07

REÇU EN PREFECTURE le 12/04/2024